



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 24 avril 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 08), Isabelle GUERY (arrivée à 18 H 08), Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4-2 02

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>10</b>
<b>Procurations</b>	<b>0</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>

### **OBJET : STATION – AVENANT N°2 – GRANDE INSPECTION DE LA TÉLÉCABINE TC16 DU BAOU – LOT N°1 – TRAVAUX ET CONTRÔLES.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot N°1 du marché de travaux relatif à la Grande Inspection de la télécabine TC16 du Baou a été attribué à l'entreprise MECAMONT par délibération du conseil municipal N° 2022-093 du 14 septembre 2022 pour un montant de 351 235 € HT, soit 421 482 € TTC.

Par délibération N°2024-5-2 prise en conseil municipal du 15 mai 2024, un avenant N°1 avait pour objet d'une part l'intégration de travaux supplémentaires à la suite de défauts constatés lors des contrôles 2023 pour un montant de 33 560 € HT et d'autre part un ajustement des quantités et des prix des balanciers. Ainsi, 12 balanciers ont été traités en 2024 (contre 32 prévus). Le prix des balanciers a été recalculé en fonction du type de balancier et des modes d'accès aux pylônes, une économie de 40 180 € HT est donc réalisée sur ce poste. Le montant de cet avenant N°1 est de – 6 620 € HT.

À la suite des contrôles des Grandes Inspections intervenus en 2024, des défauts supplémentaires ont été constatés. Dans ces circonstances, un avenant N°2 est nécessaire pour intégrer les travaux supplémentaires afin de traiter les défauts constatés et prolonger également le délai du marché jusque fin novembre 2025.

Cet avenant N°2 de + 75 964,50 € TTC porte le nouveau montant du marché public à 420 579,50 € HT, soit 504 695,40 € TTC.

Pour la complétude de votre information, la commission des marchés s'est dûment réunie en date du 29 avril 2025 donnant un avis favorable à cet avenant.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant N°2 de l'entreprise MECAMONT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Décide**

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer l'avenant N°2 de l'entreprise MECAMONT.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 3 mai 2025**

**Le maire  
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA**

